

**Le lundi 25 mars deux mille treize, à 18 H 30**, les Conseillers Municipaux se sont réunis en leur lieu habituel sous la Présidence de Monsieur Marc BOUTROY, suite à la convocation envoyée le 14 mars 2013.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames Catherine VEROVE, Martine BIGOT, Messieurs Marc BOUTROY, Didier HAMY, Louis KALTENBACH, Bruno FLAMENT, Mr William ALLART, Vianney SNAET.

ETAIT ABSENT EXCUSE : Monsieur Sébastien CHENAULT.

La séance a été ouverte par Monsieur Marc BOUTROY, Maire.

L'Assemblée approuve à l'unanimité le compte rendu envoyé précédemment.

### **CA 2012 Sivu + Commune**

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée que le SIVU est dissout depuis le 31 décembre 2012.

Dans ce cas, le compte administratif 2012 doit être présenté aux conseils municipaux des communes de Peuplingues et Escalles.

Après présentation de celui-ci à l'unanimité l'Assemblée l'approuve avec un excédent de 12 930.35 €.

L'affectation du résultat est proposé comme suit :

12 930.35 € au compte 002 de la commune d'Escalles.

Ensuite, Monsieur le Président informe l'Assemblée qu'il y a eu une double écriture de passée : à savoir la commune d'Escalles a payé sa participation d'un montant de 5 750.00 € par mandat N° 7 et en parallèle cette même somme a été inscrite sur un P503.

Par conséquent, la Commune d'Escalles a payé une fois, mais dans les écritures du SIVU, l'encaissement apparaît 2 fois, ce qui fausse le résultat .Il faut donc considérer que l'excédent d'un montant de 12 930.35 € doit être diminué de 5 750.00 €, ce qui fait apparaître un solde de 7 180.35 €.Lors du transfert des comptes du SIVU à la Commune d'Escalles : la trésorerie établira un virement de 12 930.35 € et le titre de recette établi à tort sera annulé par un mandat de paiement.

Après discussion, l'Assemblée, à l'unanimité des présents, approuve le compte administratif, le résonnement ci-dessus et accepte d'affecter le résultat réel au compte 002 du budget de la come de Escalles « service école » soit 7 180.35 €. Ensuite, Monsieur le Maire cède la présidence à Monsieur Louis KALTENBACH qui expose et commente le compte administratif de la commune qui fait ressortir :

	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
Section de fonctionnement	218 784.38 €	565 812.15 €
Section d'investissement	154 359.78 €	55 078.93 €
TOTAL CUMULE	<u>373 144.16 €</u>	<u>620 891.08 €</u>

La section d'investissement fait ressortir un besoin de financement de : 99 280.85 €  
Et l'excédent de clôture est de : 247 736.92 €.

Il est proposé d'affecter les résultats comme suit :

99 280.85 € au compte 1068 (recettes d'investissement)

247 736.92 € au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

### **Préparation du BP 2013**

L'Assemblée vote les subventions suivantes :

CCAS : 3000.00 €

AFAPEI : 50.00 €

Myopathie ; Pasteur ; cancer ; sclérosés en plaques : 30.00 € chacune

Comité des fêtes : 1 500.00 €

Club forme et santé : 230.00 €

La petite galerie du Blanc Nez : 500.00 €

Ensuite, il a été décidé de rénover le plafond du hall de l'école pour 1 000.00 € HT.

L'Assemblée a passé en revue les travaux à prévoir au budget.

Un devis sera présenté à la prochaine réunion pour acheter un ordinateur pour l'école.

Concernant la viabilisation du terrain derrière l'école, une consultation a été faite auprès de la SEMPACO et du cabinet V2R pour assurer la maîtrise d'œuvre des travaux.

C'est la SEMPACO qui a été retenue.

La réunion de la présentation du budget a été fixée au vendredi 12 avril 2013.

### **Avis sur le projet de réforme des rythmes scolaires**

Considérant que nous n'avons pas suffisamment d'information sur le projet, et que le financement n'est pas assuré, l'Assemblée s'est prononcée pour demander le report à la rentrée 2014.

Un devis pour la nouvelle saleuse sera présenté lors de la prochaine réunion.

### **Questions diverses**

Néant.

Fin de la séance à 21.00.